

Déclaration d'un événement significatif environnement, relatif au dépassement d'un seuil réglementaire sur une valeur calculée de concentration en légionnelles

3.7.2026 - | EDF

Les unités de production de la centrale nucléaire de Belleville sont équipées d'aéroréfrigérants qui permettent de réfrigérer l'eau des circuits de refroidissement et de limiter ainsi l'impact des rejets thermiques sur les rivières.

L'eau de la Loire utilisée dans le circuit de refroidissement des réacteurs contient naturellement des micro-organismes. Ils se développent dans les installations où la température de l'eau est comprise entre 25 °C et 50 °C. Certaines espèces de légionnelles (*Legionella pneumophila*) font partie de ces micro-organismes.

Les concentrations en légionnelles dans les circuits de refroidissement des centrales nucléaires sont encadrées par des seuils réglementaires et font l'objet d'une surveillance régulière par EDF. Pour la légionnelle potentiellement pathogène *Legionella pneumophila*, la réglementation fixe une limite de 100 000 UFC/litre*.

Le 22 juin 2026, un prélèvement est effectué dans l'aéroréfrigérant de l'unité de production n°1 de la centrale de Belleville.

Le résultat d'analyse, reçu le 1^{er} juillet 2026, met en évidence un taux en légionnelles de 150 000 UFC/litre.

Conformément à nos procédures, des actions sont alors lancées, telles que la mise en service du circuit de traitement par monochloramine (chlore et ammoniaque). Ce traitement permettra de limiter la teneur en légionnelles dans le circuit. La fréquence de suivi de la teneur en légionnelle a été renforcée via la réalisation de prélèvements quotidiens dans l'aéroréfrigérant de l'unité de production n°1. Les actions de suivi sont encadrées dans une organisation définie et seront maintenues jusqu'à l'obtention de résultats d'analyse inférieurs à 10 000 UFC/litre.

Cet événement n'a eu aucun impact réel sanitaire ou environnemental. En raison du dépassement du seuil réglementaire de concentration en légionnelles, la direction de la centrale nucléaire de Belleville sur Loire a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire, un Événement significatif pour l'environnement le 2 juillet 2026.

**Unité formant colonie par litre d'eau.*

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-belleville/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-belleville/declaration-d-un-evenement-significatif-environnement-relatif-au-depassement-d-un-seuil-reglementaire-sur-une-valeur-calculée-de-concentration-en-legionnelles-1>